



## SKI DE FOND CANADA FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

**En signant ce document, vous acceptez d'assumer certains risques. Veuillez lire attentivement.**

1. La présente entente constitue un contrat exécutoire. À titre de participant à une activité de **Ski de fond Canada et de l'Association canadienne de ski et de surf des neiges**, nommés dans ce texte **SFC** et **l'ACSSN**, de la division \_\_\_\_\_ (nom de la division), nommée dans le texte **la division**, et du club \_\_\_\_\_ (nom du club) nommé dans le texte **le club**, ladite activité pouvant comprendre notamment des épreuves de ski de compétition, des camps, des stages de formation ou cliniques, et des activités connexes comme le ski à roulettes, le vélo de route, la course à pied et la randonnée pédestre, nommées dans le texte **les activités**, le participant de même que son parent ou son tuteur légal, nommés dans le texte **les parties contractantes**, reconnaissent les termes suivants et acceptent de s'y conformer.

### Description des risques

2. Le participant reconnaît que sa participation aux **activités** est volontaire. En contrepartie de la participation du participant à des **activités** sanctionnées, seul ou conjointement, par **SFC** et **l'ACSSN**, **la division et le club**, les **parties contractantes** reconnaissent les risques, dangers et faits du hasards associés à la pratique des dites activités, et conviennent qu'elles peuvent être sujettes à ces risques, dangers et faits du hasard. Ces risques, dangers et faits du hasard comportent notamment des blessures pouvant être causées par :
  - a) Les activités d'entraînement intérieur ou extérieur incluant notamment la musculation, la course, la randonnée et le vélo;
  - b) Le surmenage, l'utilisation ou l'étirement de divers groupes musculaires et les séances cardiovasculaires épuisantes ;
  - c) L'effort physique vigoureux, les mouvements brusques, les virages et arrêts soudains ;
  - d) Une chute au sol après avoir dérapé ou trébuché à cause d'une surface ou d'un terrain glissant, inégal ou irrégulier ;
  - e) Un contact, une collision ou un impact avec des skis, des bâtons de ski, des équipements, des arbres, des personnes ou des objets fixes ;
  - f) Une participation ne respectant pas ses propres limites ou ses habiletés ou à l'extérieur de l'espace désigné ;
  - g) L'isolement après avoir perdu son groupe ou le fractionnement du groupe ;
  - h) L'utilisation inappropriée d'une pièce d'équipement ou le bris mécanique d'une pièce d'équipement ;
  - i) Des conditions météorologiques extrêmes pouvant causer une engelure, l'hypothermie ou l'insolation, une tempête de neige ou la foudre ;
  - j) Des rencontres avec des animaux ou des plantes allergènes ;
  - k) Les déplacements pour aller et revenir : des entraînements, des activités de compétition et des activités non compétitives connexes qui font intégralement partie des **activités** ;
  - l) Tous les risques normalement associés à la pratique des activités.
3. **Les parties conviennent également que :**
  - a) les blessures découlant des activités peuvent être graves, provoquer la paralysie ou même la mort ;
  - b) le participant peut être anxieux ou embarrassé lorsqu'il se mesure à lui-même durant les activités, les événements et les programmes de **SFC** et de **l'ACSSN**, **de la division et des clubs** ;
  - c) le risque de blessure diminue si le participant suit les toutes les règles de participation ;
  - d) le risque de blessure augmente lorsque le participant éprouve de la fatigue.

### Exonération

3. En contrepartie de l'acceptation du participant par **SFC** et **l'ACSSN**, par **la division et le club**, comme membre du club ou comme participant ayant droit de prendre part à une activité, **les parties** conviennent que **SFC**, **l'ACSSN**, **la division et le club**, leurs dirigeants et administrateurs respectifs, leurs membres, employés, bénévoles, participants, leurs agents et représentants ne sont pas responsables des blessures, blessures personnelles, dommages, dommages matériels, dépenses, pertes de revenu ou toute autre perte subis par le participant en raison de sa participation à une **activité** sanctionnée, seul ou conjointement, par **SFC** et **l'ACSSN**, **la division et le club**, ou causés par les risques, dangers et faits du hasard associés à la pratique de ces **activités**.

### Consentement

5. Les parties s'engagent à ce qui suit :
  - a) le participant possède un niveau de condition physique adéquat pour lui permettre de pratiquer le ski de fond et de participer aux activités, aux événements et aux programmes de **SFC** et **l'ACSSN**, **de la division et du club** ;
  - b) les parties chercheront à obtenir l'information nécessaire sur les **activités** et les risques associés, de façon à bien comprendre la portée de la présente entente ;
  - c) le participant convient de respecter les règlements imposés par **SFC**, **l'ACSSN**, **la division et le club** pour les **activités** et de suivre les directives des officiels au cours de ces activités ;
  - d) les parties reconnaissent avoir lu et compris la présente entente, ils acceptant de s'y conformer de façon volontaire et reconnaissent qu'elle est exécutoire pour les parties contractantes, leurs ayants droits, leurs liquidateurs de succession, administrateurs et représentants.

6. De plus, les parties reconnaissent :

- a) qu'ils autorisent **SFC, l'ACSSN, la division et le club** à recueillir et utiliser des renseignements personnels relatifs aux activités sur les parties, notamment et sans aucune limite, la publication de photographies dans un bulletin de nouvelles ou des documents de promotion, la diffusion de photographies, de films vidéos, d'articles, de tableaux, de statistiques, d'images et de résultats sur le site Internet de **SFC, de l'ACSSN, de la division et du club**.
- b) qu'ils donnent à **SFC, l'ACSSN, à la division et au club** la permission de prendre des photographies ou des films des **parties contractantes** et d'utiliser ces images et enregistrements sonores pour faire la promotion de **SFC, de l'ACSSN, de la division et du club** par divers médias et ils conviennent que ces images et enregistrements sonores demeureront la propriété intellectuelle de **SFC, de l'ACSSN, de la division et du club** et renoncent à intenter toute poursuite ou demander une rémunération relativement à l'utilisation des images et enregistrements utilisées aux fins mentionnées.
- c) qu'ils peuvent résilier ce consentement en tout temps en communiquant avec SFC à 403-678-6791. Ski de fond Canada les informera des conséquences de cette résiliation.

- **Nous déclarons ne pas vendre ou donner vos renseignements personnels à un tiers qui ne fait pas partie de la liste ci-jointe. \***

*À titre de participant, de parent ou de tuteur légal, je déclare avoir lu cette entente et j'accepte de m'y conformer.*

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**NOTE : si le membre a moins de 19 ans, un parent ou le tuteur légal doit signer ci-dessous.**

Nom du parent ou du tuteur légal : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent ou du tuteur légal: \_\_\_\_\_

**NOTE**

Les dirigeants du club doivent conserver tous les formulaires de Reconnaissance et d'acceptation du risque pendant **un minimum de trois ans**.

**NE PAS transmettre** ces formulaires au bureau de la **division**, de **SFC** ou de **l'ACSSN**.